



## critere de licenciement délais

Par **romanon**, le **07/05/2012** à **14:09**

Bonjour,

J'ai reçu ma lettre de licenciement. Le même jour dans la précipitation j'ai adressé un recommandé à mon employeur pour lui demander les critères retenus pour mon licenciement.

Dans un article j'ai pu lire que je devais faire cette demande dans les 10 jours suivant mon arrêt de travail.

Comment puis-je réparer mon erreur ?

Merci à l'avance de votre réponse.

Par **P.M.**, le **07/05/2012** à **15:17**

Bonjour,

Il faudrait que vous précisiez si c'est un licenciement économique car normalement c'est les critères retenus pour l'ordre des licenciements que vous pouvez réclamer et par ailleurs quelle erreur vous voulez réparer...

Par **romanon**, le **07/05/2012** à **16:35**

Bonjour,

Oui il s'agit d'un licenciement économique. Normalement je devais réclamer les critères dans un délai de 10 jours à la date où mon contrat se terminait.

Merci de votre réponse .

Par **P.M.**, le **07/05/2012** à **16:59**

Effectivement, c'est dans les 10 jours de la date à laquelle vous quittez votre emploi mais vous verrez bien si l'employeur vous répond et dans quel sens, sinon, vous pourrez réitérer

votre demande par lettre recommandée avec AR ou remise en main propre contre décharge...